Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 novembre 2015

Comité d'éthique vidéoprotection - Composition et rapport d'activité 2014-2015.

Le comité d'éthique vidéoprotection est né de la volonté des élus d'améliorer le fonctionnement et la transparence du dispositif de vidéoprotection sur le territoire de l'Eurométropole. Il a été mis en place par délibération du 25 avril 2003, complétée par une délibération du 26 septembre 2008. Cette dernière a renforcé ses missions, concernant notamment les propositions ponctuelles d'extension du dispositif, qui devront lui être soumises pour avis préalable.

Son fonctionnement est inscrit dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui compte, dans son axe 5 « sécurisation des espaces publics », une ligne d'action « procédure pour l'extension ponctuelle de la vidéoprotection et étude de son impact ».

Le rapport d'activité 2013 et la nouvelle composition du comité d'éthique ont fait l'objet respectivement d'une communication et d'une délibération en séance du Conseil de communauté du 28 novembre 2014.

I. Composition du comité d'éthique vidéoprotection

Le Conseil du 28 novembre 2014 a actualisé la composition du comité d'éthique, en validant le principe de l'extension du nombre de membres à 17 titulaires et un suppléant à la présidence. Depuis lors, les instances siégeant au comité ont procédé à la désignation de leurs représentants respectifs, de même que deux membres des conseils de quartier ont été tirés au sort.

Président: M. Jean-Paul COSTA, nommé par le président de l'EMS pour 3 ans par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2014.

Suppléant: M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit.

• Quatre représentants de l'État

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Alsace ou son représentant
- M. Michel SENTHILLE, Procureur de la République de Strasbourg ou son représentant
- M. Jean-François ILLY, Directeur départemental de la sécurité publique du Bas-Rhin ou son représentant
- M. Stéphane OTTAVI, Général commandant la Région de Gendarmerie d'Alsace ou son représentant

• Un élu de l'Eurométropole

- Mme Pia IMBS, Conseillère de l'Eurométropole, Maire de Holtzheim

• Un élu du conseil municipal de Strasbourg

M. Olivier BITZ, Adjoint au Maire de Strasbourg

• Un membre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

- M. Jean-Baptiste MATHIEU, Conseiller municipal de Strasbourg

• Neuf représentants de la société civile

- M. Patrice SCHUMACHER, Délégué régional de France 3 Alsace, représentant le monde de la presse
- M. Christian MESTRE, Doyen de la faculté de Droit, sciences politiques et de gestion de Strasbourg, représentant la communauté universitaire
- M. Pierre BARDET, Directeur général des Vitrines de Strasbourg, représentant la communauté économique
- M. Bernard MATTER, Directeur général de CUS Habitat, représentant les bailleurs sociaux
- M. Alexandre AAFIR, Chargé de mission Prévention et sécurité pour LOGIEST, représentant les bailleurs sociaux
- M. Gérard MAGAR, désigné par M. le Maire de Schiltigheim
- M. Claude ROUBERT, désigné par M. le Maire de Blaesheim
- Mme Ariane de MONTLIBERT, membre du conseil de quartier Orangerie-Conseil des Quinze, membre volontaire désigné par tirage au sort
- M Thierry SALÉ, membre du conseil de quartier Neuhof, membre volontaire désigné par tirage au sort.

II. Rapport d'activité 2014-2015

Le comité d'éthique, qui ne s'est pas réuni en 2014, a tenu sa première séance dans sa composition actualisée, le 10 juillet 2015. A cette occasion, 21 propositions nouvelles, lui ayant été soumises pour avis, ont été validées.

1. Demande de 3 caméras nomades en zone gendarmerie

Si le nombre de faits est moins important qu'en zone police, la demande en dispositifs par les élus est forte pour apporter des réponses à la commission de faits de délinquance, notamment itinérante, générant un sentiment d'insécurité dans des communes.

L'installation des caméras nomades serait fixe pendant une durée maximale de 4 mois par site pour répondre à la commission d'infractions pénales.

Avis du Comité d'éthique Avis favorable pour 3 caméras nomades, avec actualisation de la convention liant l'Eurométropole et la gendarmerie.

2. Commune de Geispolsheim

Des attroupements de personnes sur la place André Malraux sont régulièrement constatés, avec pratique de rodéos liant excès de vitesse et nuisances sonores.

Avis du Comité d'éthique Avis favorable pour une caméra sur la place André Malraux.

3. Commune de Holtzheim

Divers faits de délinquance sont constatés et de multiples plaintes sont déposées tout au long de l'année.

<u>Avis du Comité d'éthique</u> → Avis favorable pour une caméra dans la rue Alfred Kastler.

4. Commune de Plobsheim

Il est fait état de tentatives de vols de voitures, dégradations à la mairie et au centre culturel... Nombre de personnes, n'habitant pas la commune, se regroupent avec des problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogue.

Avis du Comité d'éthique Avis favorable pour 4 caméras dont les emplacements ont été définis en lien avec la gendarmerie.

5. Commune de Reichstett

L'installation d'une caméra supplémentaire aux abords de la salle des fêtes, récemment rénovée, est sollicitée. Il s'agit d'un complément du dispositif existant sur le bâtiment et dont le positionnement a été revu à l'occasion des travaux.

Avis du Comité d'éthique → Avis favorable pour 2 caméras aux abords de la salle des fêtes.

6. Commune de Bischheim

<u>La</u> place de la République est utilisée tous les soirs pour des rodéos, avec des difficultés d'intervention de la police. La présence hebdomadaire du marché et la proximité de l'école viennent appuyer la demande.

Avis du Comité d'éthique Avis favorable pour une caméra sur la place de la République.

7. Commune de Schiltigheim

Les deux quartiers concernés sont des quartiers en difficulté, avec des activités importantes de trafic.

<u>Avis du Comité d'éthique</u> → Avis favorable pour 2 caméras : l'une rue de la Glacière, l'autre rue de Normandie.

8. Commune de Strasbourg

Quartier Centre et Krutenau (rue Ail/Epine, rue Balayeurs/Planchet, rue Janet/Poules) : demande de 3 dispositifs dans le cadre de la vie nocturne.

Quartier Centre Kléber (toilettes publiques) : demande de 2 dispositifs liés aux difficultés de fréquentation du site et aux agressions récurrentes des agents publics.

Avis du Comité d'éthique Avis favorable pour les 3 dispositifs dans le quartier de la Krutenau et pour les 2 dispositifs place Kléber.

9. Demandes de la CTS dans le cadre de l'extension des lignes tram et du BHNS

Les trois demandes concernent le ban communal de Strasbourg : rue Hochfelden/Rieth (BHNS), Station terminus Parc des Sports et station Le Galet (ligne A).

Avis du Comité d'éthique → Avis favorable pour les 3 dispositifs.

Tous les dispositifs seront financés par l'Eurométropole de Strasbourg, représentant un budget prévisionnel estimé à 287 800 €. Le service Prévention urbaine procède à la préparation des demandes d'autorisations préfectorales pour la mise en place des dispositifs de vidéosurveillance et veille à la planification des travaux, en lien avec les communes concernées. Les dispositifs autorisés seront mis en place entre la fin de l'année 2015 et le premier trimestre 2016.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Gendarmerie veilleront à l'actualisation de la convention les liant dans l'usage de la vidéoprotection, afin d'intégrer les modalités de mise à disposition des 3 caméras nomades.

Le prochain comité d'éthique vidéoprotection se réunira en janvier 2016.

Communiqué le 27 novembre 2015 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Rendu exécutoire après

transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et affichage au Centre Administratif Le 1 décembre 2015